

Sommaire des recommandations

En vue du plan budgétaire québécois 2024-2025

PROPOSITION N° 1

Faire des collectivités le pilier d'une transformation positive et durable de l'économie québécoise en soutenant un développement territorial à faible empreinte environnementale et à forts bénéfices économiques et sociaux

MESURE PRIORITAIRE :

Créer un Programme pour des projets d'aménagement adaptés au climat doté de 125 M \$ par année pour soutenir notamment la consolidation des noyaux villageois, la réhabilitation des friches urbaines, la densification et la requalification de certaines strips commerciales.

MESURES COMPLÉMENTAIRES :

- **Cœurs de collectivités** : Adopter un plan d'action gouvernemental pour la vitalité des cœurs de villes et villages, qui soutiendra notamment l'amélioration du cadre bâti privé des cœurs de collectivités et la mise à niveau et l'amélioration du domaine public. À court terme, concrétiser la promesse de consacrer une enveloppe de 470 millions de dollars à la revitalisation de nos centres-villes et nos noyaux villageois, garantissant ainsi des services de proximité essentiels et assurant un octroi optimal bénéficiant une diversité de milieux à travers le Québec.
- **Agriculture et alimentation** : Soutenir l'arrimage des démarches de systèmes alimentaires territoriaux (SAT) aux échelles municipale (communautés nourricières), supralocale (plan de développement de la zone agricole), régionale (tables de concertation) et nationale (Politique bioalimentaire, Forum SAT, TQSA) dans une optique de cohérence territoriale, de sécurité et d'autonomie alimentaire; financer des projets pilotes d'urbanisme agricole aux limites des périmètres d'urbanisation et de la zone agricole afin d'améliorer l'accès aux espaces de production pour la population, de créer des transitions permettant une meilleure cohabitation entre les usages agricoles et urbains, et de favoriser la biodiversité.

PROPOSITION N° 2

Prioriser les investissements en mobilité durable de façon cohérente et prévisible

MESURE PRIORITAIRE :

Réaliser un engagement pluriannuel cohérent avec l'objectif d'augmenter de 7% par année l'offre de service.

MESURES COMPLÉMENTAIRES :

- **Diversifier les sources de revenu** : Donner suite aux recommandations du Chantier sur le financement de la mobilité afin d'assurer des revenus à la hauteur des besoins et d'inciter à des comportements de mobilité plus durables.
- **Équilibrer les investissements confirmés dans le Plan québécois des infrastructures (PQI)** : Viser, comme le prévoit le Plan pour une économie verte, qu'au moins 50 % des investissements en transport inscrits au Plan québécois des infrastructures pour la prochaine décennie soient consacrés aux transports collectifs et que les investissements sur le réseau routier se limitent à l'entretien plutôt que l'expansion.
- **Autofinancement de l'électrification des véhicules privés** : Faire preuve de cohérence en priorisant le transport collectif, plus efficace, sur l'électrification des transports (programme Roulez vert) en mettant en place un fonds autofinancé par un système de redevance-remise.
- **Déplacements actifs, sécurité routière et logistique urbaine** : Augmenter le financement disponible pour le développement des aménagements piétonniers et cyclables au sein d'une planification du territoire favorisant les déplacements actifs et la connectivité au transport collectif.

PROPOSITION N° 3

Assurer l'exemplarité des politiques budgétaires et fiscales et lutter contre les inégalités territoriales

MESURE PRIORITAIRE :

Établir, avec la Société québécoise des infrastructures, une directive précisant des critères de localisation et de gestion des édifices publics et ajustant le mode de prise de décision à la vision de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire.

MESURES COMPLÉMENTAIRES :

- **Écofiscalité et écoconditionnalité** : En collaboration avec le milieu municipal, mettre en œuvre les recommandations du rapport du Commissaire du développement durable sur l'écoconditionnalité, l'écofiscalité et l'écoresponsabilité¹.
- **Alimentation** : Soutenir des projets structurants visant à améliorer l'accès physique et économique à une offre alimentaire de qualité, en particulier dans les communautés défavorisées ou isolées, notamment par la mise en place d'un programme universel d'alimentation scolaire à l'échelle du Québec.
- **Infrastructures naturelles** : Bonifier substantiellement les programmes visant la protection et le développement des infrastructures naturelles, qu'il s'agisse du verdissement des milieux urbains ou du soutien financier des exploitants agricoles et forestiers pour les services écosystémiques rendus par les aménagements favorisant la protection de la biodiversité.

PROPOSITION N° 4

Répondre au double défi de la crise de l'habitation et de la transition écologique du bâtiment.

MESURE PRIORITAIRE :

Profiter du ralentissement du marché immobilier privé pour construire, d'ici 5 ans, plus de 50 000 logements sociaux et à but non lucratif, tout en entamant un vaste chantier d'innovation économique et sociale visant à répondre aux besoins en logement de tous les Québécois.

MESURES COMPLÉMENTAIRES :

- **Préservation du parc locatif** : Protéger et valoriser le parc résidentiel locatif existant en rétablissant l'équilibre entre l'aide à la pierre et l'aide à la personne. Financer un nouveau corps de rénovation et d'entretien résidentiel public à la hauteur de 76 millions de dollars par année.
- **Registre des loyers** : déploiement d'un Registre des loyers public, obligatoire et universel, alimenté de données administratives. L'institutionnalisation de l'outil servant de tableau de bord, permettant d'évaluer les effets des différents politiques et programmes en habitation, de faire respecter le Code civil du Québec, et de coupler la valeur marchande des immeubles à revenus avec leurs loyers réels. Les données disponibles sur le marché actuellement sont insuffisantes pour comprendre l'état du marché de l'habitation, pilier essentiel au bien être des québécoises et québécois.
- **Mise en place d'un guichet unique** : Pour 2025, financer la mise en place d'un guichet unique regroupant l'ensemble des ressources, accompagnements et programmes visant à soutenir la construction et la rénovation écologique au Québec. La mise en place d'un formulaire unique menant à l'élaboration de parcours personnalisés (à travers l'identification des programmes) sera déterminante quant à l'efficacité des futures mesures en décarbonation et en transition du cadre bâti.
- **Précarité énergétique** : Moduler les aides financières selon le revenu des ménages ou les capacités financières des organisations, tout en priorisant les portions du cadre bâti les plus vulnérables - e.g. passoires énergétiques. Il faudra ainsi mieux répartir les enveloppes budgétaires afin de soutenir tous les publics, tant professionnels que particuliers, résidentiel (avec une attention portée aux ménages modestes) et commercial, à l'échelle de l'unité, du bâtiment voire du quartier. (Voir : *Rapport Rénover et bâtir mieux*, PCM, 2023)



VIVRE EN VILLE

la voie des collectivités viables

Québec, le 24 janvier 2024

Ministère des Finances
12, rue Saint-Louis
1er étage
Québec (Québec) G1R 5L3

OBJET : Consultations prébudgétaires 2024-2025

Monsieur le Premier Ministre,

Monsieur le Ministre des Finances,

Alors que votre gouvernement prépare son nouveau plan budgétaire 2024-2025 et qu'il s'apprête à adopter les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), je tiens à vous transmettre les propositions de Vivre en Ville. En cette ère de bouleversements sociaux, économiques et climatiques, les collectivités doivent devenir un pilier de la résilience, tout en contribuant aux objectifs gouvernementaux de renforcement de la prospérité et de la qualité de vie des Québécoises et Québécois.

Les solutions en matière de développement durable des collectivités contribueront simultanément à la santé de la population, à l'abordabilité en habitation, à la lutte et l'adaptation aux changements climatique ainsi qu'à la vitalité des centres-villes, où se trouvent nombre d'institutions culturelles et de commerces locaux.

LES COLLECTIVITÉS COMME PILIER DE LA RÉSILIENCE ET DE LA PROSPÉRITÉ

Infrastructures, transports, développement économique, environnement, affaires municipales, habitation, énergie : plusieurs des champs d'action de l'État ont des impacts à court et à long terme sur les milieux de vie. Dans tous ces domaines, le potentiel d'actions structurantes en matière de développement des collectivités est énorme.

Des interventions structurantes sont notamment essentielles pour :

- ◆ améliorer la santé des citoyennes et citoyens et l'accès à une alimentation saine;
- ◆ faire face à l'augmentation du coût de la vie en répondant aux aspirations des familles et populations vieillissantes en diversifiant l'offre en habitation et en transport;
- ◆ réaliser la transition énergétique parallèlement à la sobriété;
- ◆ conserver et protéger les terres agricoles et les milieux naturels;
- ◆ assurer la vitalité des cœurs de villes et villages;

- ◆ optimiser les infrastructures existantes;
- ◆ ainsi que pour assainir les finances publiques et assurer la prospérité économique.

Organisation d'intérêt public qui vise le développement de milieux de vie de qualité, Vivre en Ville fait au gouvernement quatre propositions, afin que le prochain budget propulse la réalisation de collectivités plus viables sur l'ensemble du territoire québécois.

PROPOSITION N° 1

Faire des collectivités le pilier d'une transformation positive et durable de l'économie québécoise en soutenant un développement territorial à faible empreinte environnementale et à forts bénéfices économiques et sociaux

Comme le souligne la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire, le Québec doit *«Orienter la croissance urbaine vers des milieux déjà dotés d'infrastructures et de services publics, situés au cœur de nos villages et de nos villes, limitant ainsi l'étalement urbain»*.

L'éparpillement des activités et des ménages est présentement un obstacle important à l'équilibre du budget des ménages, puisqu'il fait en sorte d'augmenter considérablement les coûts de transport et de l'habitation. Ce modèle, énergivore d'un point de vue environnemental, affaibli notre résilience climatique en plus d'être à la source d'un besoin accru en infrastructures publiques – égout, aqueduc, routes et autres réseaux – dont l'entretien est assumé soit par les municipalités, soit par l'État, grevant ainsi les finances publiques.

Projets d'aménagement adaptés au climat

Les municipalités se retrouvent en première ligne face à l'accroissement des événements météorologiques extrêmes au Québec (feux de forêt, inondations, épisodes caniculaires, etc.) - ces dernières doivent donc redoubler d'efforts en matière d'adaptation aux changements climatiques. Dans ce contexte, il est essentiel de donner aux organismes municipaux les leviers leur permettant de favoriser leur résilience face aux aléas du climat, notamment par la planification d'un mode d'aménagement durable pour leurs citoyens.

Vivre en Ville propose donc au gouvernement la création d'un Programme pour des projets d'aménagements adaptés au climat (PAAC) qui aurait pour objectif de soutenir la participation des organismes municipaux à la lutte contre les changements climatiques. Ce programme serait concrètement un fonds pour l'aménagement et l'urbanisme durables.

Pour jouer pleinement son effet levier, le PAAC devrait être doté d'une enveloppe globale de 125 millions de dollars par année afin d'encourager et accélérer la mise en œuvre de projets d'aménagement urbain durable exemplaires, en soutenant à la fois la planification et la réalisation de projets, tels que la création d'écoquartiers sur des friches urbaines, la requalification des anciennes zones commerciales ou la consolidation des noyaux villageois.

Grâce au PAAC, les municipalités pourront :

- Accélérer la mise en chantier de projets résidentiels dans un contexte de crise de l'habitation ;
- Accueillir de nouveaux résidents dans des milieux sobres en carbone et résilients ;
- Réduire leurs émissions de GES ;
- Renforcer leur résilience en matière d'adaptation aux changements climatiques.

La création d'un tel programme est par ailleurs réclamée par de nombreux acteurs du milieu municipal, notamment l'Union des municipalités du Québec ainsi que par l'ensemble des membres du G15+, un collectif composé de leaders économiques, syndicaux, sociaux et environnementaux du Québec.

Renforcement des cœurs de collectivités

Vivre en Ville recommande également d'investir spécifiquement dans les cœurs de collectivités (une question d'équité, de prospérité et d'identité). Les cœurs de villes et de villages dynamiques sont à la fois un moteur de développement économique et un facteur d'équité sociale dû à la proximité des commerces et des services. Ils représentent également un atout crucial pour la mobilité durable et une des clés de la transition écologique et climatique puisqu'ils permettent notamment d'éviter l'étalement urbain ainsi que la destruction des milieux naturels et des terres agricoles. La disparition graduelle du patrimoine bâti des centralités, qui représente une composante de l'identité québécoise, constitue une perte collective.

MESURE PRIORITAIRE :

Créer un Programme pour des projets d'aménagement adaptés au climat doté de 125 M\$ par année pour soutenir notamment la consolidation des noyaux villageois, la réhabilitation des friches urbaines, la densification et la requalification de certaines *strips* commerciales.

MESURES COMPLÉMENTAIRES :

- ◆ **Cœurs de collectivités** : Adopter un plan d'action gouvernemental pour la vitalité des cœurs de villes et villages, qui soutiendra notamment l'amélioration du cadre bâti privé des cœurs de collectivités et la mise à niveau et l'amélioration du domaine public. À court terme, concrétiser la promesse de consacrer une enveloppe de 470 millions de dollars à la revitalisation de nos centres-villes et nos noyaux villageois, garantissant ainsi des services de proximité essentiels et assurant un octroi optimal bénéficiant une diversité de milieux à travers le Québec.
- ◆ **Agriculture et alimentation** : Soutenir l'arrimage des démarches de systèmes alimentaires territoriaux (SAT) aux échelles municipale (communautés nourricières), supralocale (plan de développement de la zone agricole), régionale (tables de concertation) et nationale (Politique bioalimentaire, Forum SAT, TQSA) dans une optique

de cohérence territoriale, de sécurité et d'autonomie alimentaire; financer des projets pilotes d'urbanisme agricole aux limites des périmètres d'urbanisation et de la zone agricole afin d'améliorer l'accès aux espaces de production pour la population, de créer des transitions permettant une meilleure cohabitation entre les usages agricoles et urbains, et de favoriser la biodiversité.

PROPOSITION N° 2

Prioriser les investissements en mobilité durable de façon cohérente et prévisible

L'intention de prendre un virage vers la mobilité durable annoncée dans la première Politique québécoise de mobilité durable (2018), puis clairement réitérée dans le Plan pour une économie verte (2020) ne s'est toujours pas concrétisée. À l'inverse, ce sont plutôt des coupures de service qui sont observées, pendant que le nombre de véhicules sur les routes continue d'augmenter plus rapidement que la population. Face à la stagnation de l'offre de service plutôt que l'augmentation de 5% annuelle prévue, rappelons que la Politique de mobilité durable, une cible de 7% fait désormais [consensus](#) dans la société civile pour compenser le retard accumulé et atteindre les objectifs 2030 de la politique. Une cible atteignable, mais à condition d'y consacrer des investissements conséquents au sein d'une planification stratégique à long terme. Les **investissements doivent être à la hauteur des besoins et prévisibles, à la fois pour les immobilisations et pour l'exploitation des réseaux.**

Pour y arriver, le gouvernement doit d'abord s'entendre avec les municipalités pour assurer le maintien et la croissance du service de transport collectif et ensuite travailler à une solution d'investissement pérenne. En ce sens, le Chantier sur le financement de la mobilité durable, entamé en 2019, a débouché sur une synthèse limpide : « *la pérennité du financement de la mobilité est en jeu* »¹ : pendant que les dépenses augmentent, tant pour le réseau routier que le transport collectif, les revenus stagnent, créant un déficit dans le fonds responsable (FORT). L'absence d'indexation de la taxe sur les carburants et celle sur l'immatriculation, en plus de l'électrification progressive du parc automobile, expliquent la tendance et rendent le statu quo objectivement intenable.

Les projets structurants de mobilité durable doivent également se matérialiser, tels que le prolongement de la ligne bleue à Montréal, le tramway de Québec ou celui de Gatineau, simultanément à la planification des projets et phases suivantes.

Il est d'autant plus crucial de garantir un meilleur financement du transport collectif que le réseau routier supérieur, qui est lui financé à 100% par l'État. Ce financement incite les municipalités à dépendre des infrastructures gouvernementales comme colonne vertébrale de leur développement, évitant ainsi les frais d'exploitation d'un réseau de transport collectif qui, à l'inverse, est en bonne partie à leur charge. Ce biais structurel incite l'étalement urbain et la dépendance automobile depuis des décennies, comportant de

¹ Ministère des Transports du Québec (2021). Chantier sur le financement de la mobilité – Politique de mobilité durable 2030.



nombreuses externalités coûteuses pour les individus et la collectivité². Inversement, les efforts de densification, de construction de logements et d'adaptation aux changements climatiques dépendent tous du développement du transport collectif pour être efficaces et maximiser les retombées des investissements. Une planification à long terme, compréhensive et cohérente est ainsi fondamentale dans l'intérêt des collectivités viables et l'atteinte des objectifs gouvernementaux.

MESURE PRIORITAIRE :

Réaliser un engagement pluriannuel cohérent avec l'objectif d'augmenter de 7% par année l'offre de service.

MESURES COMPLÉMENTAIRES :

- ◆ **Diversifier les sources de revenus :** Donner suite aux recommandations du Chantier sur le financement de la mobilité afin d'assurer des revenus à la hauteur des besoins et d'inciter à des comportements de mobilité plus durables.
- ◆ **Équilibrer les investissements confirmés dans le Plan québécois des infrastructures (PQI) :** Viser, comme le prévoit le Plan pour une économie verte, qu'au moins 50 % des investissements en transport inscrits au Plan québécois des infrastructures pour la prochaine décennie soient consacrés aux transports collectifs et que les investissements sur le réseau routier se limitent à l'entretien plutôt que l'expansion.
- ◆ **Autofinancement de l'électrification des véhicules privés :** Faire preuve de cohérence en priorisant le transport collectif, plus efficace, sur l'électrification des transports (programme Roulez vert) en mettant en place un fonds autofinancé par un système de redevance-remise.
- ◆ **Déplacements actifs, sécurité routière et logistique urbaine :** Augmenter le financement disponible pour le développement des aménagements piétonniers et cyclables au sein d'une planification du territoire favorisant les déplacements actifs et la connectivité au transport collectif.
- ◆ **Prioriser l'offre de service à l'électrification :** Bien que l'électrification des bus soit essentielle, elle ne provoque pas de transfert modal comme une augmentation de l'offre de service. Ralentir le rythme pourrait permettre de garantir et améliorer le service dans un contexte de budget serré.

² [Vivre en Ville \(2013\). Deux poids deux mesures – Comment les règles de financement des réseaux de transport stimulent l'étalement urbain.](#)

PROPOSITION N° 3

Assurer l'exemplarité des politiques budgétaires et fiscales et lutter contre les inégalités territoriales

Les choix budgétaires sont un levier gouvernemental essentiel à mettre au service des priorités de l'État. À travers les politiques, les programmes et les projets qu'ils rendent possibles, ils contribuent à l'atteinte des cibles que se donne le Québec, que ce soit en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de protection du territoire agricole ou d'amélioration de la qualité de vie.

L'expertise de Vivre en Ville porte sur un domaine où les choix sont d'autant plus porteurs que leurs effets sont permanents et se font sentir sur des générations : le mode de développement des collectivités et l'organisation des activités humaines sur le territoire.

Or, le Québec manquait jusqu'ici d'une vision et de cohérence en aménagement du territoire, une lacune coûteuse qui a été en partie comblée par l'adoption du Plan de mise en œuvre de la nouvelle Politique nationale d'architecture et d'aménagement du territoire. Reste que beaucoup doit encore être fait en matière d'exemplarité de l'État, pour s'assurer de tirer un maximum de bénéfice de chaque investissement et de chacun des projets d'infrastructures.

Localisation des édifices publics

La localisation des édifices publics est un important déterminant de l'occupation du territoire et, à travers cela, de l'accessibilité aux services, de la protection des milieux naturels et agricoles, des besoins en infrastructures et de l'empreinte carbone, entre autres. La mesure stratégique 1.5 du plan de mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire énonce d'ailleurs l'importance d'accroître la prise en compte de l'aménagement du territoire dans les projets gouvernementaux structurants. Plus précisément, sur le plan de la localisation des équipements et des infrastructures de l'État ou des sociétés d'État, comme la SAQ pour cesser de défaire de la main droite ce que la main gauche tente de mettre en œuvre.

Revoir le mode de prise de décision public en matière de localisation apparaît notamment primordial pour permettre l'atteinte des cibles, aussi bien de la Politique de mobilité durable que de la Politique gouvernementale de prévention en santé.

Santé environnementale et iniquités territoriales

L'aménagement du territoire est également un puissant levier de lutte contre les inégalités territoriales en favorisant un accès accru aux services, en particulier pour les populations défavorisées. **À l'heure où de nombreuses voix appellent à dépasser le PIB comme mesure du bien-être, l'exemplarité des politiques fiscales et budgétaires passe par une compréhension accrue de leurs impacts en matière d'équité territoriale.**

Les choix budgétaires et fiscaux de l'État sont, notamment en raison de leurs effets sur le développement des collectivités, un important vecteur d'amélioration de la santé et de la qualité de vie de la population. L'aménagement des milieux de vie constitue par ailleurs un puissant levier favorisant l'atteinte de plusieurs objectifs collectifs.



Écoresponsabilité des acteurs publics

Dans son mémoire « Miser résolument sur l'exemplarité de l'État » présenté dans le cadre de la Commission des transports et de l'environnement dans le cadre des Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028, Vivre en Ville recommandait notamment d'élargir le périmètre de la Stratégie aux réseaux parapublics (santé et éducation) ainsi qu'aux municipalités locales et régionales, d'adopter des critères d'écoconditionnalité dans les programmes de soutien financier gouvernementaux, en particulier pour les subventions aux infrastructures et de mettre en œuvre des mesures d'écofiscalité.

MESURE PRIORITAIRE :

Établir, avec la Société québécoise des infrastructures, une directive précisant des critères de localisation et de gestion des édifices publics et ajustant le mode de prise de décision à la vision de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire.

MESURES COMPLÉMENTAIRES :

- ◆ **Écofiscalité et écoconditionnalité** : En collaboration avec le milieu municipal, mettre en œuvre les recommandations du rapport du Commissaire du développement durable sur l'écoconditionnalité, l'écofiscalité et l'écoresponsabilité.³
- ◆ **Alimentation** : Soutenir des projets structurants visant à améliorer l'accès physique et économique à une offre alimentaire de qualité, en particulier dans les communautés défavorisées ou isolées, notamment par la mise en place d'un programme universel d'alimentation scolaire à l'échelle du Québec.
- ◆ **Infrastructures naturelles** : Bonifier substantiellement les programmes visant la protection et le développement des infrastructures naturelles, qu'il s'agisse du verdissement des milieux urbains ou du soutien financier des exploitants agricoles et forestiers pour les services écosystémiques rendus par les aménagements favorisant la protection de la biodiversité.

³ Commissaire au développement durable (2020). Écofiscalité, écoconditionnalité et écoresponsabilité pour une économie verte et responsable – Application de la Loi sur le développement durable: 2020 Audit de performance Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2020-2021 Rapport du commissaire au développement durable.

PROPOSITION N° 4

Répondre au double défi de la crise de l'habitation et de la transition écologique du bâtiment

En août 2022, Vivre en Ville a publié *Portes ouvertes : pour une sortie de crise durable en habitation*, analyse par laquelle l'organisation appelle le lancement simultané de quatre chantiers⁴ indispensables pour remédier à l'appréciation des prix en habitation. En complément de la création du PAAC du FAUD, Vivre en Ville recommande donc d'entamer un vaste chantier d'innovation économique et sociale visant à répondre aux besoins en logement de tous les Québécois et toutes les Québécoises.

Nous incitons ainsi le gouvernement du Québec à adopter des mesures ambitieuses dans le futur budget afin de permettre une réponse vigoureuse à la crise de l'habitation. De nouvelles aides doivent être allouées aux programmes de logements sociaux et aux projets à capitalisation partagée (p. ex. coopératives de propriétaires) afin de permettre la livraison de dizaines de milliers de nouvelles unités dans les prochaines années. Cet appui financier devra également soutenir les efforts des municipalités par des mesures incitatives visant le développement de processus standardisés et optimisés d'émission de permis de construction.

Le bâtiment au coeur de la transition socioécologique

Malgré d'importantes annonces cette année, notamment de la part d'Hydro-Québec, le manque d'aides et d'incitatifs se fait toujours sentir en ce qui concerne la transition écologique du bâtiment, et ce à plusieurs niveaux : formation des filières professionnelles nécessaires à la transformation du cadre bâti, outils d'analyse des édifices et bases de données pour le secteur, accompagnement des ménages à faible revenu et PME, etc. Nous recommandons ainsi au gouvernement du Québec - en collaboration avec les différents paliers de gouvernement et fournisseurs d'énergie - de revoir l'offre actuelle de programmes d'ici 2025 puis de l'améliorer en continu, et ce en cohérence avec l'évolution réglementaire et la progression des objectifs sectoriels.

S'il ne fallait mentionner qu'une seule mesure, Vivre en Ville est d'avis qu'il est plus que temps que le Québec finance la création d'un guichet de service unique regroupant l'ensemble des ressources, des services d'accompagnement et programmes de financement présents sur le territoire afin d'en faciliter l'accessibilité à l'ensemble des parties prenantes.

⁴1) Construire plus que la demande, près des emplois, des transports et des services; 2) Protéger la population des excès du marché immobilier; 3) Construire une abondance de logements hors marché, et ; 4) Réapprendre à construire efficacement et durablement.



MESURE PRIORITAIRE :

Profiter du ralentissement du marché immobilier privé pour construire, d'ici 5 ans, plus de 50 000 logements sociaux et à but non lucratif, tout en entamant un vaste chantier d'innovation économique et sociale visant à répondre aux besoins en logement de tous les Québécois.

MESURES COMPLÉMENTAIRES⁵ :

- ◆ **Préservation du parc locatif:** Protéger et valoriser le parc résidentiel locatif existant en rétablissant l'équilibre entre l'aide à la pierre et l'aide à la personne. Financer un nouveau corps de rénovation et d'entretien résidentiel public à la hauteur de 76 millions de dollars par année.
- ◆ **Registre des loyers:** déploiement d'un Registre des loyers public, obligatoire et universel, alimenté de données administratives. L'institutionnalisation de l'outil servant de tableau de bord, permettant d'évaluer les effets des différents politiques et programmes en habitation, de faire respecter le Code civil du Québec, et de coupler la valeur marchande des immeubles à revenus avec leurs loyers réels. Les données disponibles sur le marché actuellement sont insuffisantes pour comprendre l'état du marché de l'habitation, pilier essentiel au bien être des Québécoises et Québécois.
- ◆ **Mise en place d'un guichet unique:** Pour 2025, financer la mise en place d'un guichet unique regroupant l'ensemble des ressources, accompagnements et programmes visant à soutenir la construction et la rénovation écologique au Québec. La mise en place d'un formulaire unique menant à l'élaboration de parcours personnalisés (à travers l'identification des programmes) sera déterminante quant à l'efficacité des futures mesures en décarbonation et en transition du cadre bâti.
- ◆ **Précarité énergétique:** Moduler les aides financières selon le revenu des ménages ou les capacités financières des organisations, tout en priorisant les portions du cadre bâti les plus vulnérables - p. ex. passoires énergétiques. Il faudra ainsi mieux répartir les enveloppes budgétaires afin de soutenir tous les publics, tant professionnels que particuliers, résidentiel (avec une attention portée aux ménages modestes) et commercial, à l'échelle de l'unité, du bâtiment voire du quartier.

⁵ En décembre dernier, le Partenariat Climat Montréal rendait public le rapport *Rénover et Bâtir mieux*, développé au sein de son groupe Bâtiment. Celui-ci réunit une série d'acteurs issus du milieu du bâtiment, de l'énergie et de l'environnement. Nous invitons le gouvernement à consulter ce [rapport](#) contenant un ensemble de recommandations visant un plan « ambitieux, prévisible et concerté » pour un « parc immobilier décarboné et résilient ».



Des indicateurs pour dépasser le PIB

En janvier 2022, parce que le PIB et la création d'emplois ne suffisent plus pour évaluer le bien-être des Québécoises et des Québécois, le G15+ et ses partenaires issus des milieux économiques, financiers, sociaux, syndicaux, environnementaux, académiques et philanthropiques se sont mis d'accord pour la toute première fois sur une série de 51 indicateurs économiques, sociaux et environnementaux permettant de mesurer notre niveau de bien-être.

Ces indicateurs, qui seront mis à jour annuellement et qui tiendront compte de l'impact de la pandémie, sont accessibles à toute la population sur la plateforme interactive www.indicateurs.quebec. Cette initiative s'appuie sur un large survol de la littérature et des initiatives à travers le monde (Allemagne, France, Italie, Islande, Finlande, Nouvelle-Zélande, Écosse, etc.) et sur une approche méthodologique rigoureuse validée par des experts.

Le budget du gouvernement du Québec est un document phare dans la vie démocratique de nos concitoyennes et de nos concitoyens pour donner l'impulsion à une transformation profonde de notre économie et de notre société. C'est pourquoi le collectif soumet des pistes d'action visant à placer les indicateurs du bien-être au cœur de notre budget, à prendre en compte toutes les dimensions de notre progrès collectif et à mieux mesurer l'impact de nos politiques publiques.

Le collectif dénote également plusieurs indicateurs non disponibles à documenter en priorité, notamment en matière d'artificialisation des sols, de biodiversité, de mobilité et de logement. Plusieurs de ces indicateurs pourraient s'intégrer au suivi de la mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire.

POUR ALLER PLUS LOIN

Vivre en Ville recherche et analyse, au Québec et ailleurs, les politiques publiques susceptibles de favoriser le développement de collectivités viables, prospères et résilientes. Nos plus récentes publications présentent des mesures concrètes en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'assurer la transition énergétique, tout en développant l'économie du Québec et en améliorant la qualité de vie des citoyens (www.vivreenville.org/memoires) :

- ◆ *Miser résolument sur l'exemplarité de l'État.* Mémoire présenté à la Commission des transports et de l'environnement dans le cadre des Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (2023) ;
- ◆ *Des engagements pour des collectivités résilientes et durables.* Recommandation de Vivre en Ville dans le cadre des élections générales québécoises. (2022) ;
- ◆ *Désormais.* Mémoire transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre des consultations en vue de l'adoption en avril prochain de la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires (2021) ;
- ◆ *Les collectivités comme pilier d'une relance et d'une transformation durables.* Cinq propositions de Vivre en Ville (2020) ;
- ◆ *Les collectivités comme pilier de la politique climatique du Québec.* Mémoire présenté au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre des consultations sur le Plan d'électrification et de changements climatiques (2019) ;



- ◆ *Le poids de l'éparpillement : comment la localisation des entreprises et des institutions détériore le bilan carbone (2017) ;*
- ◆ *De meilleures villes pour un meilleur climat : pour une croissance urbaine à faible impact climatique (2015) ;*
- ◆ *Une nouvelle approche fiscale pour nos collectivités.* Mémoire présenté à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise (2014) ;
- ◆ *Deux poids, deux mesures : comment les règles de financement des réseaux de transport stimulent l'étalement urbain (2013).*

Alors que se conjuguent des efforts importants pour faire face à l'augmentation des coûts de la vie, promouvoir la santé de la population, investir dans les infrastructures de transport, dans la revitalisation urbaine et dans les bâtiments publics, l'heure est propice à la mise en place de mesures structurantes. Les propositions de Vivre en Ville s'inscrivent dans cette approche.

Je serai heureux d'en discuter plus en détail avec vous et votre équipe.

Le directeur général,

Christian Savard

Vivre en Ville

Organisation d'intérêt public, Vivre en Ville contribue, partout au Québec, au développement de collectivités viables, œuvrant tant à l'échelle du bâtiment qu'à celles de la rue, du quartier et de l'agglomération.

Par ses actions, Vivre en Ville stimule l'innovation et accompagne les décideurs, les professionnels et les citoyens dans le développement de milieux de vie de qualité, prospères et favorables au bien-être de chacun, dans la recherche de l'intérêt collectif et le respect de la capacité des écosystèmes.

Contact

Samuel Pagé-Plouffe, Directeur – Affaires publiques et gouvernementales
514 714-6762 samuel.page-plouffe@vivreenville.org